

Madame, Monsieur, cher Adhérent et cher Contrère,



La France compte un million d'associations, plusieurs milliers de syndicats, de fédérations et de confédérations.

Le secteur touristique ne déroge pas, lui non plus, à cette règle.

Mais où trouver rapidement et facilement les informations pragmatiques et concrètes qui correspondent le mieux à vos attentes ?

Trop d'informations, dit-on, tue l'information !

Il faut donc trier et choisir. Nous avons procédé à cette étape éliminatoire pour vous.

Pour vous aider à vous retrouver dans cette "jungle", nous avons sélectionné une centaine d'organismes qui peuvent vous être utiles.

Bien entendu - cela est vrai de toute sélection -, la nôtre n'est pas exhaustive, elle est subjective donc critiquable. Sans aucun doute, il existe des associations, des syndicats, des fédérations et des confédérations que nous n'avons pas retenus et qui l'auraient mérité. Nous avons tout simplement recherché les sources qui nous paraissent répondre le mieux aux besoins des professionnels du Tourisme et des Voyages, celles que nous utilisons nous-mêmes régulièrement lorsque nous effectuons nos propres recherches.

Nous espérons que cette sélection vous sera réellement utile. Nous vous serions reconnaissants de ne pas hésiter à nous signaler toute autre source indispensable d'information qui nous aurait échappé ! Nous vous souhaitons bonne lecture et utilisation de ce document...

Raoul Nabet  
Président de l'APST



#### Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par l'ordonnance du 26 mars 1982, placé sous la double tutelle du Ministère du Tourisme et du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Elle a pour mission de développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous. De ce fait, l'ANCV est un acteur majeur de la politique sociale du tourisme. En 2010, 3,4 millions de salariés du secteur privé et du secteur public ont bénéficié de Chèques-Vacances. La valeur des Chèques-Vacances émis atteint 1,3 Mld €. 210 000 personnes sont parties en vacances grâce aux programmes d'action sociale menés par l'ANCV et ses partenaires associatifs. 226 salariés travaillent à l'ANCV.

Contact : <http://www.ancv.com>

#### SOS voyages Association de Défense des Consommateurs de Tourisme de Loisirs (ADCTL).

Créée fin novembre 2008 à la suite de la cessation de paiement de la société Switch/Partirpascher, l'Association de Défense des Consommateurs de Tourisme de Loisirs (ADCTL) a pour objet la défense des clients consommateurs de voyages. Son action porte principalement sur les services suivants: conseils, mise à disposition de fiches techniques et de lettres type, médiations avant saisine des tribunaux. Par rapport aux autres associations de défense des consommateurs, sa spécificité est d'être spécialisée dans les litiges liés aux voyages à forfait et vol sec.

Le site, à l'adresse [www.associationsosvoyages.com](http://www.associationsosvoyages.com), est le support de communication de l'Association de Défense des Consommateurs de Tourisme de Loisirs (ADCTL).

Contact : <http://www.associationsosvoyages.com>



#### Association des Agences de Communication Événementielle (ANAÉ).

Née de la fusion en 2003 de l'Association Nationale des Agences d'Événements créée en 1994, et de l'Association Française Tourisme d'Affaires & Congrès créée en 1981, l'Association des Agences de Communication Événementielle regroupe aujourd'hui plus de 60 agences. L'ANAÉ s'est fixée plusieurs missions prioritaires :

- Fédérer les professionnels performants sous un label de référence,
- Échanger avec les clients sur les problématiques du métier,
- Participer activement à l'organisation du monde de l'événement,
- Représenter la profession auprès des instances publiques et professionnelles,
- Être un observatoire permanent.

Contact : <http://anae.org>



#### Association des Consommateurs de France (ASCOF).

Le but de l'ASCOF est la défense des consommateurs. L'ASCOF aide et informe les consommateurs et usagers des services publics et privés, en vue d'exercer leurs pouvoirs, droits et prérogatives sur le territoire français. Elle signale aux Administrations compétentes, voire au Parquet, les faits qui lui paraissent les plus graves, concernant les affaires portant atteinte aux droits des consommateurs, notamment lorsqu'il s'agit de comportements de professionnels peu scrupuleux que l'Association des consommateurs de France (ASCOF) finit par bien connaître dans le cadre de ses permanences. Dans de très nombreux cas, la qualité d'intermédiaire entre plaignants et commerçants, lui permet d'arriver à une solution amiable des litiges.

Contact : <http://www.alloconso.org>